

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 juin 2021
Convocation du 07 juin 2021
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick, Madame GROSHENS Elodie, Monsieur PFAUE Eric

PROCURATIONS :

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

DE 2021 016 ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE - APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.163-6 et R.163-5, R.163-9 ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-20 ;
- Vu** le Schéma de cohérence territoriale de la Bruche approuvé le 17/12/2013 ;
- Vu** la déclaration d'intention en date du 24/01/2020, précisant les modalités de la concertation préalable, publiée le 13/02/2020 ;
- Vu** l'absence d'exercice du droit d'initiative du public dans le délai de 4 mois ayant suivi cette publication ;
- Vu** l'arrêté du Maire en date du 14/09/2020 précisant les dates de la concertation préalable ;
- Vu** la délibération en date du 18/12/2020 tirant le bilan de la concertation ;
- Vu** l'arrêté du Maire en date du 13/01/2021 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale ;

SOUS PREFECTURE DE MOLSHEIM
Date de réception de l'AR: 15/06/2021
067-216701656-20210614-DE_2021_016-DE

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du Maire qui retrace les dernières étapes de la procédure d'élaboration de la carte communale et présente les suites à donner en vue de l'approbation :

Le projet de carte communale a été soumis à concertation publique du 12/10/2020 au 13/11/2020. Il a été transmis pour avis au Syndicat de la Source des Minières, à la CDPENAF et à la Chambre d'Agriculture.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 15/02/2021 au 19/03/2021. Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur internet. Le public s'est peu manifesté. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de carte communale sans réserves ni recommandations.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de carte communale, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale du projet.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées, figurent dans le tableau joint en annexe.

En particulier, il est envisagé de répondre à certaines demandes de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale émises dans son avis du 14/10/2020

- en complétant le rapport de présentation afin :
 - o De justifier le choix de localisation des parcelles constructibles sur des prairies permanentes par rapport aux milieux boisés ;
 - o D'annexer une note d'information à la population des dangers et recommandations à mettre en œuvre dans les habitations concernant le radon ;
 - o De compléter le résumé non technique par la synthèse des incidences du projet sur l'environnement et les principales mesures « éviter, réduire, compenser » qui en découlent.
- en ajoutant dans les annexes de la carte communale les déclarations d'utilité publique liées aux périmètres de protection de captage et en corrigeant les erreurs de date ;

Le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver la carte communale avec les changements exposés. Le Maire saisira ensuite le Préfet afin qu'il approuve également le document, par arrêté préfectoral.

Un élu potentiellement intéressé, Monsieur Julien CUNY, quitte la salle du conseil et ne participe ni aux débats ni au vote.

SOUS PREFECTURE DE MOLSHEIM
Date de réception de l'AR: 15/06/2021
067-216701656-20210614-DE_2021_016-DE

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements du projet de carte communale tels qu'exposés et présentés dans le tableau joint en annexe ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à 10 voix pour et 1 abstention :

Décide :

- D'apporter les changements suivants au projet de carte communale soumis à enquête publique, conformément au tableau joint en annexe :
 - Compléter le rapport de présentation afin :
 - o De justifier le choix de localisation des parcelles constructibles sur des prairies permanentes par rapport aux milieux boisés ;
 - o D'annexer une note d'information à la population des dangers et recommandations à mettre en œuvre dans les habitations concernant le radon ;
 - o De compléter le résumé non technique par la synthèse des incidences du projet sur l'environnement et les principales mesures « éviter, réduire, compenser » qui en découlent.
 - Ajouter dans les annexes de la carte communale les déclarations d'utilité publiques liées aux périmètres de protection de captage et en corrigeant les erreurs de date ;
- D'approuver la carte communale conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Molsheim en vue de l'approbation de la carte communale par arrêté préfectoral.

La carte communale ne sera opposable aux tiers qu'une fois la présente délibération et l'arrêté préfectoral rendus exécutoires.

La carte communale sera tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Elle sera en outre publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Certifié conforme au registre,
Grandfontaine, le 14 juin 2021

Le Maire,
Monsieur REMY Philippe



SOUS PREFECTURE DE MOLSHEIM
Date de réception de l'AR: 15/06/2021
067-216701656-20210614-DE_2021_016-DE